

| |
|--|
| <u>Département</u> SOMME |
| <u>Arrondissement</u> AMIENS |
| <u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE |
| <u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT |

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3, rue de l'église
80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

| |
|--|
| <u>Membres composant le Conseil</u> 15 |
| <u>Conseillers en exercice</u> 13 |
| <u>Conseillers présents</u> 10 |
| <u>Pouvoir(s)</u> 3 |

Date de la convocation : 7 avril 2024

Date d'affichage : 17 avril 2024

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-sept mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX – Omar LABTANI – Bertrand DUPUIS
Mmes Bernadette LAVOGIEZ – Marie-Pierre HIRSCH
MM. Éric DELECROIX - Joël LEDRU - Pascal SAILLY - Jean-Michel BECUE - Albéric DE WITASSE THEZY.

Absent excusé : Mmes Corinne DELENCLOS (pouvoir donné à M. Bertrand DUPUIS) - Julie CHEVALIER (pouvoir donné à M. Omar LABTANI)
M. Jacky DEVIGNE (pouvoir donné à M. Jean-Michel BECUE)

Secrétaire de séance : M. Bertrand DUPUIS

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2024

2- Peupleraie : décision

3- Budget primitif 2024

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures et dix minutes.

Il nomme Monsieur Bertrand DUPUIS secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 mars 2024

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée et après vote, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Peupleraie : décision

Monsieur le maire, après avoir présenté le dossier et remercié M. de Witasse-Thézy pour l'étude menée sur le projet de réaménagement de la peupleraie, notamment sur les différentes hypothèses, cède la parole à ce dernier pour présenter les devis qu'il a obtenus. Deux solutions sont proposées :

- Replanter l'intégralité de la peupleraie (environ 6,5 hectares). L'investissement estimé est de 14 729€ pour la plantation puis 17 030€ pour l'entretien sur 7 ans, soit un coût global de 31 759€. L'hypothèse de vente serait, sur les cours actuels, de 50 000€, soit un résultat d'exploitation d'environ +18 241€

- Faire une pâture au centre et planter une peupleraie en pourtour et en bord d'eau. L'investissement estimé est de 5 665€ pour la plantation puis 6 550€ pour l'entretien sur 7 ans, soit un coût global de 12 215€. La location de la parcelle centrale, estimée à 150€/hectare/an sur 25 ans, soit un résultat d'exploitation d'environ +22 785€.

Après échanges, le vote des élus sur ce dossier est le suivant :

- 9 voix pour la plantation de 6,5 hectares de peupliers,
- 4 voix pour l'implantation d'une pâture centrale et de peupliers en bordure et en bord de l'eau

Ainsi, la peupleraie sera replantée sur l'intégralité de la parcelle.

3. Budget primitif 2024

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Monsieur le maire présente le budget de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses par chapitre, conformément à l'article L2312-2 du Code général des collectivités territoriales. Il signale qu'il n'y avait 111 500 € d'état de restes à réaliser en investissement de l'exercice 2023.

Ce budget se divise comme suit :

| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
|----------|----------------|----------------|
| RECETTES | 361 090,84 € | 330 297,89 € |
| DEPENSES | 361 090,84 € | 330 297,89 € |

Le budget est donc équilibré en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif 2024, tel que présenté, est voté par nature, conformément à l'article L2312-3 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX